# République Française

# Département du Doubs

## N° 93/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 septembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 octobre 2024

#### Objet de la délibération :

ZAE Combe Parnette - Vente de chemin à la CUMA de l'avenir

Nombre de membres	
- En exercice :	97
<ul> <li>Présents titulaires</li> </ul>	60
- Absent(e)s:	37
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour:	74
- Contre:	0
- Abstention :	0

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

### SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-cinq septembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de la Mairie de Tarcenay-Foucherans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE, Nathalie KOWAL-BONDY

**Procuration** à Sarah FAIVRE, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Vanessa

DORDOR à Sandrine CLADY

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par Suppléé(e)s James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT,

Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN

Yves CUINET, Pascal GOSSE, Rémy PAUL, Michel DEBRAY, Jean-Marc

CARGNINO, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Martine LANDRY

Frederic BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON,

Absent(e)s Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Serge

MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine

**VERNEREY** 

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



La Communauté de Communes Loue Lison en vertu de sa compétence développement économique est chargée de gérer les zones d'activités intercommunales.

Vu la délibération 121/23 du 13 novembre 2023 de la CCLL, vu le recours gracieux de Monsieur le préfet pour annuler cette délibération afin de consulter les Domaines,

Vu l'avis des Domaines du 8 décembre 2023 et la délibération n°12/24 du 12/02/2024 annulant la délibération 121/23,

Il est proposé de vendre à la CUMA de l'avenir la parcelle cadastrée section B513 d'une contenance de 578 m² sise sur la commune de Lavans-Quingey aux conditions suivantes :

- Prix: 3380 € (correspondant à l'avis des domaines),
- Frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Un chemin a été vendu dans les mêmes conditions à la SCI JCDG (délibération 13/24 du 12 février 2024).

M. Maire du Poset ne prenant pas part au vote, le conseil communautaire, invité à délibéré, valide à l'unanimité la vente aux conditions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le 25.09.2024 Pour Extrait conforme, Jean Claude GRENIER Président